



LES AUTRES OUBLIÉ·ES DU SÉGUR LES ANIMATRICES ET ANIMATEURS ASSOCIATIF·VES !

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Après de nombreux mois de luttes portées notamment par la CGT, la prime Ségur a été élargie le 10 mai 2022 à un certain nombre de travailleur·ses sociaux·ales et médico-sociaux·ales du secteur public, et parmi eux et elles, aux animateurs, animatrices et adjoint·es d'animation territoriaux·ales exerçant notamment dans les CCAS et les PMI.

Il s'agit notamment d'une première reconnaissance du rôle joué par ces personnels dans la continuité du service public pendant la période Covid, l'accompagnement des familles les plus fragiles et les senior·es isolé·es par une prime de 183 euros nets.

Cependant les collectivités territoriales peuvent toujours fixer des critères d'attribution restrictifs, et beaucoup d'entre elles en ont exclus nombre d'animateurs et d'animatrices, du périscolaire ou d'autres services.

La CGT continue de revendiquer l'intégration de cette prime dans les salaires et son extension à l'ensemble des animateurs et animatrices - territoriaux·ales et associatif·ves - qui en sont exclus·es pour le moment alors qu'ils faisaient le même métier.

Par ailleurs les animatrices et animateurs du privé associatif sont toujours rémunéré·es en moyenne 30 % de moins que ceux et celles du public (même si beaucoup d'agent·es public·ques sont également confronté·es à la précarité et aux bas salaires en tant que vacataires ou CEE). Il est urgent qu'un rattrapage des salaires vienne combler cette différence : à travail égal salaire égal.

La CGT Educ pop ECLAT revendique l'élargissement immédiat du SÉGUR à l'ensemble des animateurs et animatrices, incluant les animateurs et animatrices du privé associatif et l'intégration de la prime dans les salaires, afin que l'ensemble des salarié·es de première ligne voient leur engagement reconnu. Cela implique d'assurer les financements publics à hauteur de cette nécessaire revalorisation salariale.

Montreuil, le 21 juin 2022